

Règlement provisoire de manoeuvre de l'artillerie antiaérienne

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Règlement provisoire de manoeuvre de l'artillerie antiaérienne : Unités Armées du Matériel de 90 A. A. Modèles M1 et M1 A1. Annexe 1. L' A. P. T. M7 (Director M7) / Ministère de la Défense Nationale, Secrétariat d'Etat aux Forces Armées "Guerre", Etat-Major - 3e Bureau

Autre(s) responsabilité(s) : France, Ministère de la défense 1936-.... - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : Paris : Imp. nationale, 1949

Description matérielle : 1 vol. (74 p.) : Plan. Ill. ; 21 cm

Sujet - Nom commun : Artillerie antiaérienne -- Règlements